

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Militärorganisation</b>
Akteure	<b>Widmer, Hans (sp/ps, LU) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Burgos, Elie  
Schnyder, Sébastien

## Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Militärorganisation, 2006 - 2010*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Landesverteidigung</b>	1
Militärorganisation	1

# Abkürzungsverzeichnis

<b>VBS</b>	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
<b>FK-NR</b>	Finanzkommission des Nationalrats
<b>SiK-NR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
<hr/>	
<b>DDPS</b>	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
<b>CdF-CN</b>	Commission des finances du Conseil national
<b>CPS-CN</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil national

# Allgemeine Chronik

## Landesverteidigung

### Militärorganisation

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 03.10.2006  
ELIE BURGOS

Au **Conseil national**, les deux projets ont fait l'objet de propositions de renvoi au Conseil fédéral, dont une déposée par la minorité de la Commission de la politique de sécurité emmenée par Ulrich Schlüer (udc, ZH). Le conseiller national UDC Pirmin Schwander (SZ) a de son côté plaidé pour une non-entrée en matière sur le second projet. Ulrich Schlüer a motivé sa position en expliquant qu'il était prématuré d'envisager une nouvelle réforme au stade actuel de la refonte prévue par Armée XXI. Tout en rappelant la nécessité de garantir le mandat constitutionnel et l'importance de ne pas réduire la capacité défensive de l'armée, le zurichois a exigé que les domaines et les moyens d'intervention de l'armée sur le plan de la sécurité intérieure soient clairement définis par le Conseil fédéral, et que la Suisse ne soit ainsi pas contrainte de rejoindre une alliance militaire. Cette argumentation n'a toutefois pas été suivie par les radicaux, ni par le PDC. Le conseiller fédéral Samuel Schmid a, pour sa part, souligné que l'étape de développement 2008/2011 était « modérée et supportable », et en a profité pour mettre en garde les députés contre un éventuel retard, qui risquerait de compromettre le passage progressif à cette étape. Les députés ont finalement décidé d'entrer en matière sans opposition sur le premier projet, et par 153 voix contre 11 pour le second, rejetant l'ensemble des propositions de renvoi.

Dans le cas du **premier projet** (Loi fédérale instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales), les députés ont été saisis de deux propositions de minorité. La première, présentée par le socialiste Hans Widmer (LU), portait sur un abaissement du plafond des dépenses pour l'armée à 10 milliards de francs. La seconde, formulée par l'écologiste Josef Lang (ZG) et soutenue par les socialistes, préconisait la suppression d'un tel « plancher », qui privilégie l'armée en lui assurant un certain niveau minimal de dépenses. Ces deux propositions ont cependant été rejetées au plénum, par 109 voix contre 60, et par 109 voix contre 61, respectivement. Au **vote sur l'ensemble**, le projet du Conseil fédéral a été adopté par 109 voix contre 64.

S'agissant du **second projet** (Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée), le député Hans Widmer (ps, LU) a déposé une proposition de minorité qui visait à réduire de moitié le nombre de réservistes (ramené ainsi à 40'000). Le bernois Paul Günter (ps) a demandé, quant à lui, une réduction des effectifs de l'armée de 140'000 à 100'000 hommes, les socialistes souhaitant par là marquer leur opposition à la multiplication des interventions de l'armée sur le plan de la sécurité intérieure. Le plénum a toutefois rejeté ces deux propositions, respectivement par 112 voix contre 63, et par 108 voix contre 61. Au **vote sur l'ensemble**, l'ordonnance en question a finalement été **rejetée** par 101 voix contre 73, socialistes et démocrates du centre la combattant.<sup>1</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 20.09.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté, au mois de mai, son message sur l'**immobilier du DDPS 2008**. Il a proposé l'ouverture de 23 crédits d'engagement pour un montant total de 280 millions de francs. Le **Conseil des Etats** a adopté le projet du gouvernement à l'unanimité au mois de septembre. Au **Conseil national**, une minorité rose-verte emmenée par Hans Widmer (ps, LU) a proposé de renvoyer le projet au gouvernement avec mandat de présenter un nouveau projet plafonné à un montant de 230 millions de francs, soit une réduction de l'ordre de 50 millions de francs – proposition d'ailleurs formulée également par la sous-commission de la Commission des finances du Conseil national. La majorité de la commission a estimé, au contraire, qu'il n'était pas raisonnable de vouloir créer une sorte de « sous-plafond », le DDPS disposant déjà d'un plafond de dépenses de 3,8 milliards de francs par année. La proposition de renvoi a finalement été rejetée par 96 voix contre 60, Verts, socialistes et quelques UDC la soutenant pourtant. Lors de la discussion par article, socialistes et Verts ont soutenu plusieurs propositions de minorité différentes visant à biffer des projets d'investissement spécifiques et à limiter certaines dépenses. Elles ont cependant toutes été rejetées par le plénum. Au vote sur l'ensemble, le projet du Conseil fédéral a été approuvé par 111 voix contre 68 (Verts, socialistes et quelques UDC).<sup>2</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 13.06.2008  
ELIE BURGOS

Le projet, truffé de sujets hautement sensibles, a été en grande partie traité par les chambres au cours de l'année sous revue. Au **Conseil national**, le deux projets ont tout d'abord fait l'objet de deux propositions: l'une de non-entrée en matière, déposée par Theophil Pfister (udc, SG), et l'autre de renvoi au Conseil fédéral (assortie du mandat de renforcer le système de milice et de rendre l'instruction et l'engagement à l'étranger de la troupe plus restrictifs), déposée par Peter Föhn (udc, SZ). Ces deux propositions reprenaient les positions de l'UDC dans le domaine de la sécurité refusant, d'une part, l'engagement de l'armée suisse à l'étranger et, d'autre part, de s'écarter du principe de l'armée de milice. Ces propositions ont toutefois été rejetées par le plénum, respectivement par 116 voix contre 28 et par 125 voix contre 35. L'entrée en matière acquise, les débats ont porté sur la LAAM et plus particulièrement sur les services d'instruction effectués à l'étranger. Une majorité de la commission, constituée de représentants du groupe UDC et des Verts, a tout d'abord proposé d'abandonner le projet de réforme qui visait à donner au Conseil fédéral les compétences légales pour organiser tout ou partie des services à l'étranger si l'objectif de la formation ne peut être atteint en Suisse. Une minorité emmenée par Hans Widmer (ps, LU) souhaitait, de son côté, restreindre ces services aux engagements relevant du service de promotion de la paix ou aux missions de police aérienne. Une seconde proposition de minorité Engelberger (prd, NW) proposait quant à elle de suivre le projet du Conseil fédéral. Cette dernière proposition a finalement été adoptée par le plénum, par 107 voix contre 37. Par ailleurs, une minorité de la commission emmenée par Josef Lang (pe, ZG) et Christian Miesch (udc, BL) s'est opposée à ce que le personnel militaire ait une quelconque obligation d'effectuer des services d'instruction et des engagements à l'étranger dans le cadre de la promotion de la paix et du service d'appui. Malgré la défense apportée par le conseiller fédéral Samuel Schmid à la position du gouvernement et le soutien des groupes démocrate-chrétien et radical-libéral, cette proposition de minorité a été approuvée par 68 voix contre 60, de même que celle qui visait à ce que les engagements à l'étranger prévus pour plus de 3 semaines soient soumis à l'approbation préalable de l'Assemblée fédérale (79 voix contre 74), rejetant au passage les solutions proposées par la majorité de la commission (engagement de plus de 3 mois) et par le Conseil fédéral (engagement de plus de 6 mois). Concernant la question des services d'appui en faveur des autorités civiles, le plénum a adopté, par 75 voix contre 66, une proposition de minorité Voruz (ps, VD) qui visait à exclure les services d'appui prévisibles et de longue durée. Suivant l'avis de sa commission par 84 voix contre 77, le plénum a également retiré au gouvernement la compétence d'astreindre les spécialistes civils du DDPS à effectuer des services d'appui à l'étranger. Au vote sur l'ensemble, le projet a été adopté par 115 voix contre 69.<sup>3</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 01.10.2008  
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, contre l'avis du Conseil fédéral, un postulat du député socialiste Hans Widmer (ps, LU), qui demandait au gouvernement de présenter au parlement un rapport sur un **code de conduite des personnels militaires**, la Suisse étant un des rares pays à ne pas disposer d'un tel code.<sup>4</sup>

**MOTION**  
DATUM: 04.12.2008  
ELIE BURGOS

Les chambres ont examiné une motion Banga (ps, SO), reprise entretemps par Hans Widmer (ps, LU), qui demandait au Conseil fédéral de présenter un programme d'action qui donne de **nouvelles perspectives au personnel militaire de métier et aux soldats contractuels**, qui crée de nouvelles impulsions porteuses d'avenir pour renforcer le volet professionnel d'«Armée XXI» et qui améliore la procédure régissant les missions des militaires à l'étranger. Soutenue par le groupe démocrate-chrétien, radical et une partie du groupe socialiste, cette motion a été adoptée par 92 voix contre 79 au Conseil national. Elle a toutefois été rejetée au Conseil des Etats.<sup>5</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 19.03.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le **Conseil national** a traité du projet de modification de la **loi sur l'armée et l'administration militaire** adopté par le Conseil des Etats l'année précédente. Il est entré en matière sans opposition et a modifié le projet. Ainsi, les médecins, les psychologues et les autorités ont la possibilité, et non plus l'obligation, de dénoncer un militaire auprès de l'armée s'il représente potentiellement un danger pour lui-même ou pour des tiers. La chambre basse a également modifié la législation pénale en permettant d'inscrire au casier judiciaire les actes de violences graves commis par des jeunes même si aucune peine privative de liberté n'est prononcée. Une proposition Widmer (ps, LU) visant à supprimer l'obligation de revêtir un grade ou une fonction, une proposition Bartassat (pdc, GE) désirant rendre possible le remplacement des cours de répétition par un congé parental l'année de la naissance d'un enfant et une minorité

Allemann (ps, BE) proposant de supprimer la limite de 15% de militaires en service long dans une même classe de recrutement ont été rejetées par respectivement, 97 voix contre 65, 115 voix contre 60 et 120 voix contre 38. Si les deux premières ont été soutenues par la gauche dans son ensemble, la dernière n'a trouvé écho que chez les socialistes. Le **Conseil des Etats** a aisément adhéré à la décision du Conseil national. Au **vote final**, la chambre basse a adopté le projet par 158 voix contre 2 et 31 abstentions et la chambre haute à l'unanimité.<sup>6</sup>

---

1) BO CN, 2006, p. 1434 ss.

2) FF, 2007, p. 3491 ss.; BO CE, 2007, p. 735 ss.; BO CN, 2007, p. 2038 ss.

3) BO CN, 2008, p. 682 ss. et 989 ss.

4) BO CN, 2008, p. 1444.

5) BO CN, 2008, p. 1438; BO CE, 2008, p. 884.

6) BO CN, 2010, p. 237 ss. et 5788; BO CE, 2010, p. 246 s. et 362.